

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Convocations adressées le : Mardi 28 octobre 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 09

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER; Olivier CONTE; Emmanuel DENIS; Christian GATARD; Michel GILLOT; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Evelyne DUPUY; Gérard SERER.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés :

Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Brigitte PINEAU.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

C 25/11/08 –FONCIER – TOURS – ACQUISITION AMIABLE AUPRES DE LIGERIS
DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION EN VUE DE
L'AMENAGEMENT DE LA DEUXIEME LIGNE DE TRAMWAY

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Sur le territoire de la Ville de Tours, le projet de création de la deuxième ligne de tramway impacte plusieurs emprises foncières appartenant à LIGERIS, représentant une superficie totale de 1 656 m², tel qu'il ressort des plans de divisions parcellaires réalisés par le géomètre. Plus précisément, il s'agit des parcelles suivantes :

- la parcelle cadastrée section CZ n°586, d'une superficie de 418 m², située 2 place François Rude à Tours ;
- la parcelle cadastrée section DE n°725, d'une superficie de 120 m², située 1 rue de Saussure à Tours ;
- la parcelle cadastrée section DE n°726, d'une superficie de 75 m², située 1 rue de Saussure à Tours ;
- la parcelle cadastrée section EV n°265, d'une superficie de 1 043 m², située rue Michel Baugé à Tours.

Ces emprises ont été évaluées par le Pôle d'évaluation domaniale par avis en date des 10 et 11 juillet 2025, au prix total de 335 640 € décomposé comme suit :

- concernant la parcelle cadastrée section CZ n°586 : 33 440 € ;
- concernant les parcelles cadastrées section DE n°725 et 726 : 61 200 € ;
- concernant la parcelle cadastrée section EV n°265 : 241 000 €.

Par délibération de son Conseil d'administration en date du 5 juin 2025, LIGERIS a accepté la cession de ces emprises au profit du Syndicat des Mobilités de Touraine.

En complément, et au titre des travaux de reconstitution, le Syndicat des Mobilités de Touraine réalisera les travaux suivants :

- Sur l'emprise située rue Michel Baugé à Tours, la reprise de 41 places de stationnement et de la voie de circulation ;
- L'installation des fourreaux nécessaires à l'implantation des barrières dans le périmètre d'aménagement L2T ;
- Le repositionnement des points d'apport volontaire avec accès depuis le domaine privé de LIGERIS.

Il est précisé que les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L3112-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu la délibération du Conseil d'administration de LIGERIS en date du 5 juin 2025,

Vu les avis du Pôle d'évaluation domaniale en date des 10 et 11 juillet 2025,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de LIGERIS, plusieurs parcelles situées sur le territoire de la Ville de Tours, représentant une superficie totale de 1 656 m², à savoir :
 - o la parcelle cadastrée section CZ n°586, d'une superficie de 418 m², située 2 place François Rude à Tours ;
 - o la parcelle cadastrée section DE n°725, d'une superficie de 120 m², située 1 rue de Saussure à Tours ;
 - o la parcelle cadastrée section DE n°726, d'une superficie de 75 m², située 1 rue de Saussure à Tours ;
 - o la parcelle cadastrée section EV n°265, d'une superficie de 1 043 m², située rue Michel Baugé à Tours.
- **PRECISE** que l'acquisition amiable de ces biens est consentie et acceptée moyennant le prix total de 335 640 €, conformément aux estimations réalisées par le Pôle d'évaluation domaniale, et décomposé comme suit :
 - o concernant la parcelle cadastrée section CZ n°586 : 33 440 € ;
 - o concernant les parcelles cadastrées section DE n°725 et 726 : 61 200€ ;
 - o concernant la parcelle cadastrée section EV n°265 : 241 000 €.
- **PRECISE** qu'au titre des travaux de reconstitution, le Syndicat des Mobilités de Touraine réalisera les travaux suivants :
 - o Sur l'emprise située rue Michel Baugé à Tours, la reprise de 41 places de stationnement et de la voie de circulation ;
 - o L'installation des fourreaux nécessaires à l'implantation des barrières dans le périmètre d'aménagement L2T ;
 - o Le repositionnement des points d'apport volontaire avec accès depuis le domaine privé de LIGERIS.
- **DIT** que les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

